

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de règlement numéro 99-044-42 adopté le 18 décembre 2017 modifiant le règlement de zonage 99-044

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2017, le conseil a adopté, sans modifications, le second projet de règlement 99-044-42.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- a) La modification de la grille de spécification du règlement de zonage Ra-4.

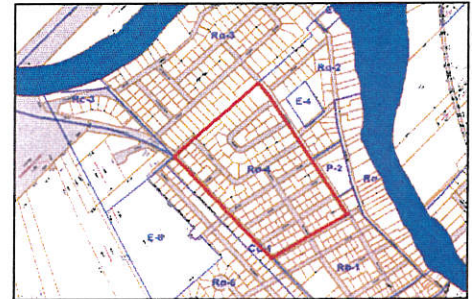
Peut provenir des zones visées et contigües suivantes :

ZONES VISÉES

Ra-4

ZONE CONTIGÜES

Ra-3; Ra-2; P-2; Rb-1; Ca-1; I-2; Rc-3;



3. Pour être valide, toute demande doit :

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- b) Être reçue au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 17 janvier 2018 ;
- c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement numéro 99-044-42 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044 peut être consulté au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h.
7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 9 janvier 2018

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 janvier 2018 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 janvier 2018